

ORDRE DU JOUR

Conseil communautaire du 28 septembre 2022

1. - Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022
2. - Compte rendu des Décisions du Président

I – Eau et assainissement

3. - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.
4. - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
5. - Convention de fourniture d'eau entre Mont de Marsan Agglomération (par le biais de sa régie intercommunale de l'eau) et la SOGEDO.

II – Affaires générales

6. - Mise à disposition du Foyer Ados de Saint-Perdon à Mont de Marsan Agglomération pour l'exercice de sa compétence « Action en faveur de la jeunesse ».
7. - Participation de Mont de Marsan Agglomération à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) - Approbation de la convention de paiement échelonné.
8. - Projet Global de Territoire (PGT) de Mont de Marsan Agglomération pour les familles et les 0-30 ans, dans le domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et la cohésion sociale.
9. - Adhésion à la Centrale d'Achat Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

III – Ressources Humaines

- 10.- Élections professionnelles 2022 – Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire.
- 11.- Mise à jour du tableau des effectifs.
- 12.- Fixation des conditions de recrutement concernant l'emploi de responsable du service prévention au sein de la Direction des Ressources Humaines.
13. - Élections professionnelles 2022 – Composition des bureaux de vote électronique : désignation des présidents et secrétaires.
- 14.- Élections professionnelles 2022 – Mise en œuvre du vote électronique à l'occasion des élections professionnelles 2022 : modification du règlement.

IV – Finances

- 15.- Acceptation d'un fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour le financement des travaux de réhabilitation du Café Music.
- 16.- Modulation du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).
- 17.- Fixation des bases minimum servant à l'établissement de la cotisation minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à partir de 2023.
- 18.- Décision modificative n°2 – Budget Principal de Mont de Marsan Agglomération.
- 19.- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Eaux pluviales / GEMAPI".
- 20.- Décision modificative n°1 - Budget annexe "Assainissement".
- 21.- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Logements Sociaux".
- 22.- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Transports".
- 23.- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Zones d'Activités".
- 24.- Emprunt pour les investissements de l'EHPAD de Saint-Pierre du Mont – avis conforme du Conseil Communautaire.
- 25.- Emprunt complémentaire pour les investissements de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) – avis conforme du Conseil Communautaire.
- 26.- Renouvellement du Prêt Relais Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour la construction de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) – Avis conforme du Conseil Communautaire.
- 27.- Versement d'une avance remboursable au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).

VI – Politique de la Ville

- 28.- CDC Habitat - Avenant n°2 à la convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la Ville.
- 29.- XL Habitat - Avenant n°2 à la convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la Ville.

VII – Urbanisme - Aménagement

- 30.- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Mont de Marsan Agglomération.

Questions diverses